

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance extraordinaire) (20/01/2009) :

Le 20/01/2009 à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie sous la présidence de M. Jackie DUFRESNOY, Maire.

Étaient présents : MM DECOUDRE Fernand, GIELEN Fernand, COLLET Eric, DELBOULLE Yvan, LEVARLET Morgan, GOUBERT Gérard, PELVILLAIN Didier, Mesdames GIGUEL Claudine, CRETIEEN Sylvie, DOLBEC Corinne, LOUIS Ginette.

Absents excusés : M. LECOMTE Pascal ayant donné pouvoir à M. GIELEN, Mme LESEUR Béatrice

Secrétaire de séance : Mme LOUIS Ginette

Adhésion à l'assurance chômage pour les non statutaires et non titulaires :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de signer une convention avec l'Assedic pour adhérer à l'assurance chômage afin d'assurer le versement des allocations chômage aux agents non statutaires et non titulaires (auxiliaires, contractuels). En contrepartie, la commune devra payer des cotisations chômage.

Sans cette convention, c'est la commune qui devra verser les allocations chômage à ses agents d'où la nécessité de signer cette convention.

Celle-ci est conclue pour une période d'une année, renouvelable par tacite reconduction. Il demande donc l'accord aux membres du Conseil Municipal pour la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à l'assurance chômage pour les non statutaires et non titulaires et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

MOTION SUR L'ARRET DE LA CIRCULATION DES TRAINS SUR LA SECTION FERROVIAIRE SERQUEUX GISORS :

Un appel téléphonique confirmé par un courrier du Directeur des régions et des lignes normandes nous apprenait que sur une décision unilatérale de la SNCF, la circulation des trains sur la section ferroviaire Serqueux Gisors était interrompue à compter du Lundi 19 Janvier 2009.

Dans un premier temps, cette décision était définitive puis le Directeur précisait que "*cette interruption temporaire ne préjuge pas des décisions ultérieures à prendre concernant cette section de ligne*".

Le ligne Serqueux Gisors qui existe depuis plus d'un siècle n'a jamais fait l'objet de travaux importants de remise en état : la plate-forme, le ballast, les rails, les traverses sont en très mauvais état.

L'interruption de circulation l'été depuis plusieurs années laissait présager de cette fermeture.

Le remplacement au fil du temps des trains par des autocars va à l'encontre du Grenelle de l'environnement qui privilégie le développement durable

La SNCF en plus de la sécurité du transport se justifie par la non rentabilité de la ligne. Or par volonté délibérée, elle a rendu cette ligne non rentable.

MOTION

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- condamne la fermeture du tronçon ferroviaire Serqueux Gisors
- demande que des travaux soient effectués dans les meilleurs délais pour rendre cette section attractive
- que les usagers puissent bénéficier d'un maximum de sécurité et de confort lors de leur déplacement

La séance est levée à 22H30